

## AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement du carrefour de la RD 1016 et de la RD 201 dit « de la Pierre Blanche »  
communes de Creil et de Saint-Maximin

Maître d'ouvrage : département de l'Oise

Par arrêté préfectoral du 30 mars 2015, est prescrite du lundi 27 avril 2015 au mercredi 27 mai 2015 inclus, sur le territoire des communes de Creil et de Saint-Maximin, l'enquête publique unique en vue de statuer sur les demandes présentées par le département de l'Oise, au titre de la décision administrative suivante :

- arrêté de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du carrefour de la RD 1016 et de la RD 201 dit « de la Pierre Blanche » emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Creil et de Saint-Maximin.

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision administrative précitée sera le préfet de l'Oise.

### Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à l'ordonnance du tribunal administratif d'Amiens, M. Jean-Yves MAINECOURT, agent immobilier en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairies de Creil et de Saint-Maximin aux dates et heures suivantes :

- mairie de Saint-Maximin : lundi 27 avril 2015 de 9 H à 12 H
  - mairie de Creil : mardi 12 mai 2015 de 14 H à 17 H
  - mairie de Saint-Maximin : samedi 23 mai 2015 de 9 H à 12 H
  - mairie de Creil : mercredi 27 mai 2015 de 14 H à 17 H
- où toute correspondance pourra lui être également adressée.

M. Jackie TRANCART, ingénieur informaticien en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

### Dépôt du dossier et du registre

Pendant 31 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquête seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat des mairies (Creil : lundi de 13 h 30 à 17 h, du mardi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, samedi de 9 h à 11 h 30 – Saint-Maximin : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h) et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 45).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Creil et de Saint-Maximin et à la Préfecture de l'Oise pendant un an. Ils seront publiés et consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise pendant la même durée

Pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur par intérim



Sandrine GIRAULT